

Une **QUESTION ?**



Cap seniors & aidants

Hébergement ?
Aide à domicile ?
...

Soutien ?
Droits ?
...



**DOSSIER
DE PRESSE**

ANGERS VILLE
SOLIDAIRE



SOMMAIRE

- 3 / Contexte
- 5 / La Ville et le CCAS engagés pour le bien vieillir sur le territoire angevin
- 6 / Cap seniors & aidants, une nouvelle offre de services du CCAS
- 7 / Nouveau service ouvert depuis le 3 avril 2023
- 8 / Contact



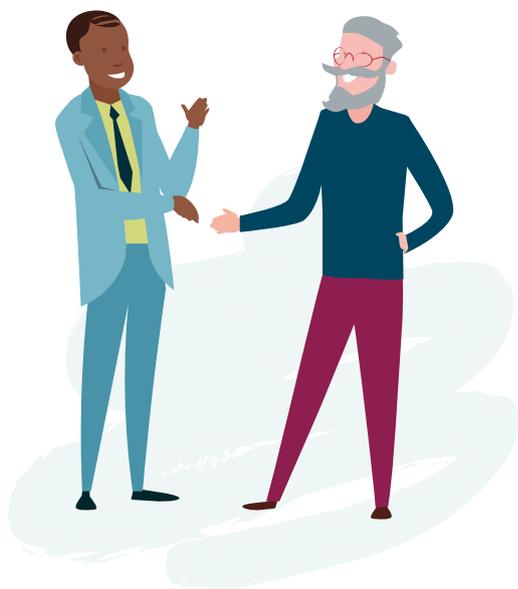
Les plus de 60 ans à Angers, état des lieux et perspectives démographiques

En 2016, les personnes de plus de 60 ans représentent 22 % des habitants (32 795 habitants).

Cette part de la population augmente de manière très significative (+ 6 % depuis 2010) et les projections démographiques prévoient la poursuite de cette dynamique.

En 2030, la génération des Baby-Boomers atteindra l'âge de 85 ans et l'accélération de son entrée en dépendance. Ce phénomène va littéralement faire « exploser » le nombre de seniors de plus de 85 ans entre 2030 et 2040 à l'échelle nationale. À Angers, en 2019, 6 000 personnes avaient plus de 85 ans. En 2040, elles pourraient être près de 11 000, soit 5 000 personnes de plus. Leur nombre sera multiplié par 3 d'ici 2050.

En termes d'autonomie, les projections de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) établissent à 8 % le taux de dépendance sévère des personnes de plus de 75 ans en Maine-et-Loire à horizon 2050. Le taux de personnes moyennement dépendantes se situe entre 18 et 19 %, soit plus du quart des plus de 75 ans ayant besoin d'un accompagnement à divers degrés dans leur quotidien.



Quels âges pour quels seniors ?

La vieillesse reste une construction sociale qui recouvre une multiplicité de publics et de pratiques. En termes de santé, de mode de vie, de rôle social et de représentations, les publics âgés des années 2020 sont très différents de ceux des années 1970.

On peut distinguer plusieurs âges de la vieillesse :

- Les 65 - 74 ans : ce sont des jeunes seniors, généralement très impliqués à divers titres dans la société. Ils occupent leur logement sans difficulté et leur mobilité dans le territoire est encore élevée.
- Les 75 - 84 ans : cette population est encore valide et le plus souvent autonome. Toutefois, une altération des facultés physiques peut apparaître progressivement. On rencontre dans ce groupe d'âge de plus en plus de personnes confrontées à la solitude. C'est pour ce groupe d'âge que d'autres formes de logements peuvent présenter une alternative au logement « ordinaire » : résidences-autonomie, habitat groupé adapté à proximité des services, équipements et commerces.
- Les plus de 85 ans : cette population est en majorité féminine, plus dépendante pour la réalisation des tâches quotidiennes. C'est dans ce groupe d'âge que la dépendance est la plus représentée et que se pose le plus fréquemment le problème des besoins en hébergements, bien que le premier choix des personnes soit de rester à domicile (raisons sentimentales, financières) et donc la question des services d'accompagnement.

Les seuils d'âge de 60 ans (distinction des politiques de l'autonomie entre personne handicapée et personne âgée), de 65 ans (âge proche du passage de la vie active à la retraite), de 75 ans (seuil d'âge d'apparition de signes de pertes d'autonomie) et la catégorie de retraité ont été retenus pour témoigner de cette diversité.

Les aidants, une ressource indispensable pour bien vieillir mais de plus en plus en tension

Les proches aidants (famille, ami, voisin) sont aujourd'hui fortement impliqués dans la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. La valorisation de cette aide informelle est estimée à 1,9 milliards d'euros en 2018 à l'échelle nationale.

Essentiels aux côtés des professionnels de l'aide à la personne et dans le maintien du lien social, les aidants assument également le rôle indispensable de courroie de transmission permettant une bonne articulation des différents services d'aide à la personne âgée.

Au niveau national, 45,1 % des aidants sont des enfants non cohabitants, 27,3 % sont des conjoints, 8,3 % sont des enfants cohabitants, 1,2 % sont des aidants familiaux autres et 7,3 % sont des aidants hors du cercle familial.

Le souhait majoritaire des seniors de « vieillir à domicile » rend leur rôle d'autant plus important et la charge qui pèse sur les aidants est souvent au détriment de leur épanouissement personnel et professionnel. Cet impact est beaucoup marqué chez les conjoints cohabitants dont 64 % déclarent avoir au moins une conséquence sur leur santé contre 45 % chez les enfants cohabitants.

Des besoins variés

Pour les seniors :

Selon une étude nationale du CREDOC sur les conditions et les aspirations, la notion de « bien vieillir » renvoie à une forme de maintien dans la situation actuelle. Quand il s'agit de définir ce qui permet de « bien vieillir », les Français affirment que les liens avec les proches sont déterminants, tout comme le fait de continuer à vivre le plus longtemps possible dans son logement. **Le souhait de rester chez soi augmente avec l'âge et arrive en première position des réponses à partir de 60 ans.**

En termes de **prévention de la perte d'autonomie**, toujours dans l'enquête du CREDOC, c'est de loin l'entretien de la mémoire et du capital intellectuel qui fait l'unanimité des plus de 60 ans : 58 % se déclarent intéressés par ce sujet. Viennent ensuite la prévention des maladies (34 %), les démarches à réaliser concernant les droits (32 %) ainsi que les vacances, les sorties et les séjours (32 %). Cette hiérarchie des besoins d'information correspond au principal motif d'inquiétude vis-à-vis de l'avancée en âge. Pour autant, près d'un senior sondé sur deux (47 %) exprime des difficultés pour accéder à l'information sur le « bien vieillir ». Les moins diplômés rencontrent davantage de difficulté que ceux qui sont au moins titulaires du bac.

Pour les aidants :

Au niveau des aidants, une enquête IPSOS - Macif de 2020 à l'échelle nationale met en lumière que l'épuisement et surmenage sont exprimés par la majorité des aidants (62 %) avec un besoin prioritaire en réponse : près de trois quarts des aidants ressentent un besoin de répit pour souffler (74 %). Tout comme

Les évolutions sociétales et culturelles les plus récentes (abandon progressif du modèle familial traditionnel notamment), laissent entrevoir une possible diminution des solidarités intergénérationnelles. De plus, diverses mutations sociologiques (augmentation des séparations, développement de la monoparentalité, baisse du nombre moyen d'enfants par ménage mais aussi vieillissement de la population) pourraient également creuser le déficit en proches - aidants dans les décennies à venir. Cette tendance s'accompagne d'une forte proportion de personnes vivant seules (à Angers, 54,5 % des ménages sont constitués de personnes seules dont 38,6 % ont plus de 55 ans). Tout cela laisse présager une carence en aidants à horizon 2030 - 2050 et renforce la nécessité de les soutenir dans leur rôle.

À Angers, le CCAS a mené en 2022 l'enquête *Les seniors angevins* qui s'appuie sur un panel de 513 répondants. Cette enquête révèle que 56 % des aidants répondant ont entre 65 et 84 ans avec 33 % des aidants entre 65 et 74 ans ; 22 % estiment que le rôle d'aidant leur pèse au quotidien (les principales préoccupations sont la fatigue et les charges financières). Un aidant sur sept déclare être seul dans la prise en charge du proche aidé.

les seniors, plus de la moitié des aidants se disent mal informés à propos de leur rôle (53 %) et près du quart des aidants n'ont recours à aucune source d'information afin d'organiser l'aide nécessaire à la personne qu'ils aident (23 %). Plus inquiétant, le niveau d'information ne progresse pas en 10 ans : un aidant sur deux s'estimait mal informé sur son rôle en 2010. **De ce fait, 85 % des aidants questionnés jugent utile le déploiement d'offres destinées à leur accompagnement par des professionnels et des pairs**, dont 38 % jugent cela très utile.

Comme au plan national, à Angers, seniors et aidants expriment leur sentiment de « parcours du combattant » pour accéder aux informations, réaliser les démarches et aboutir à des solutions concrètes face à leurs problématiques. Sur les plus de 5 000 interventions réalisées par le CLIC d'Angers en 2022, 19 % portaient sur des demandes d'accompagnement à la recherche d'un hébergement collectif (EHPAD, résidence autonomie...), 22 % sur de l'accès au droit et des aides financières (appui à la mise en place de l'APA, accompagnement budgétaire, aides sociales des caisses de retraites...) et 48 % sur de l'aide à bien vieillir à domicile (services à domicile, aides techniques, adaptation du logement...).

Les partenaires et professionnels du territoire, consultés de 2019 à 2022 par le CCAS dans le cadre de la relecture de sa politique gérontologique, appelaient unanimement de leurs vœux la mise en place d'un guichet unique, accessible, lieu de confiance, afin d'apporter une prise en charge globale des questions des seniors et aidants angevins, au-delà de l'offre déjà en place.

La Ville et le CCAS engagés pour le bien vieillir sur le territoire angevin

L'action gérontologique du CCAS est portée par des choix politiques historiques ambitieux et incarne le « bien vieillir à Angers » pour toutes et tous avec plus de 300 professionnels engagés au service des Angevins...

Ainsi, Angers est :

➤ **Une ville qui agit sur l'amont au domicile pour l'ensemble des Angevins**

des actions de prévention et de lutte contre l'isolement portées par :

- Angers seniors animation (près de 2 000 seniors différents touchés par plus de 1 000 animations et activités par an et plus de 20 000 participations).
- Un CLIC*, une plateforme de répit et d'aide aux aidants : plus de 5 000 interventions du CLIC en 2022, 500 aidants soutenus par la PFR (plateforme d'accompagnement et de répit).
- Un portage de repas à domicile pour 400 personnes ainsi qu'une offre d'animation à domicile pour 70 personnes très vulnérables...

➤ **Une ville qui agit sur l'aval du domicile et héberge près de 700 seniors**

avec un niveau d'accompagnement humain « en avance sur son temps » :

- 7 résidences autonomie qui se distinguent par la fragilité des seniors accueillis en comparaison à l'offre privée (dépendance et faibles niveaux de revenus).
- 2 Ehpad dans les standards de taux d'encadrement préconisés par le Défenseur des Droits, soit près de 50 % de plus que la moyenne départementale.
- Un plan de prévention ambitieux pour l'ensemble des résidents.

➤ **Une ville en proximité de ses habitants avec ses Espaces Seniors, déployés sur les 7 sites des résidences autonomie pour apporter l'offre gérontologique du CCAS et de ses partenaires au cœur des quartiers.**

En outre, le CCAS joue un rôle reconnu d'animateur du territoire dans l'accompagnement de ses innovations, l'observation des besoins et de l'offre mais aussi le soutien matériel, financier et d'expertise aux projets, avec un ADN fondamentalement partenarial.



Cap seniors & aidants, une nouvelle offre de services du centre communal d'action sociale

Pour répondre aux besoins exprimés par les Angevins, seniors, aidants, professionnels ou bénévoles, et relayés par l'ensemble de ses partenaires et pour accompagner les mutations démographiques du territoire, le centre communal d'action sociale d'Angers lance une offre de services à partir d'un guichet unique d'information et d'orientation.

Ses enjeux clés sont de :

- Casser l'effet « parcours du combattant ».
- Apporter une solution à la question du non-recours au droit des seniors.
- Soutenir les aidants dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.
- Renforcer la prévention et la lutte contre l'isolement.

Afin d'être accessible à toutes et tous sans souci de mobilité, le choix a été fait d'un guichet unique téléphonique. Selon les besoins et fragilités détectés, les échanges pourront se poursuivre dans le cadre de rendez-vous physique en proximité dans les Espaces Seniors et à domicile.

Le guichet unique Cap seniors & aidants réunit derrière un seul et unique numéro les compétences :

- Du CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique), pour accompagner la mise en place de plans d'aides selon évaluation du besoin,
- De la plateforme de répit des aidants, pour soutenir les aidants dans leur fonction (programme d'informations, conférences, formations, ateliers bien-être et de prévention de la santé, coaching, suivi psychologique), développement d'une offre de répit selon évaluation du besoin,
- D'un dispositif de veille pour les plus fragiles et isolés (animation à domicile, portage de repas, plan d'alerte et d'urgence / canicule...).

Les moyens dédiés à ces propositions sont augmentés de plus de 50 % par rapport aux services préexistants.

Ainsi, le guichet unique triple l'amplitude horaire de réponses aux Angevins par rapport à l'organisation précédentes avec des horaires plus adaptés aux rythmes de vie des aidants (pause méridienne et soirée).

Véritable plateforme d'accompagnement personnalisée pour les seniors et leurs aidants, Cap seniors & aidants est une porte ouverte sur les très nombreuses solutions du territoire et les partenaires qui les proposent. En ce sens, il est également un lieu ressource pour ces acteurs et l'ensemble des professionnels qui rencontrent des questions de seniors ou d'aidants.



NOUVEAU SERVICE ouvert depuis le 3 avril 2023



QUOI ?

Un guichet unique pour apporter les réponses aux questions des seniors et des proches aidants sur des horaires élargis.

Un centre de ressources pour les Angevins et les professionnels sur l'ensemble des services à destination des seniors et de leurs aidants.

QUAND ?

Depuis le 3 avril

- > Lundi, de 9 h à 19 h
- > Mardi, mercredi et vendredi, de 9 h à 17 h 30
- > Jeudi, de 14 h à 17 h 30

OÙ ?

Accessible :

- > au **02 41 05 49 05**
- > **cap.seniors.aidants@ville.angers.fr**

UN NOUVEAU SERVICE POUR QUOI ?

- > Rendre lisible, visible et accessible l'offre de services gérontologiques du CCAS ou présents sur le territoire angevin.
- > Augmenter la capacité de réponse aux Angevins et aux professionnels.
- > Adapter la réponse, de l'orientation à la prise en charge (un accompagnement) selon le besoin exprimé par l'Angevin et évalué par le service.
- > Développer les actions de soutien aux aidants, notamment par une offre renforcée d'aide au répit.
- > Mieux partager les compétences et les connaissances des situations et des ressources du territoire.

POUR QUI ?

- > Pour les seniors angevins de plus de 60 ans
- > Pour les aidants de seniors
- > Pour les professionnels ayant besoin d'information

COMMENT ?

Par téléphone ou après un premier contact par e-mail, une équipe **réalise une analyse globale de la situation et évalue le besoin** pour y apporter les réponses ou les orientations les plus adaptées.



CONTACT

SERVICE DES RELATIONS PRESSE

Ville d'Angers / Angers Loire Métropole
Bruno Dos Santos

02 41 05 47 21

relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.fr> @Presse_Angers